

TEST POUR L'OBTENTION DU CACES® : PLATES-FORMES ÉLEVATRICES MOBILES DE PERSONNES (P.E.M.P.) CATÉGORIES A, B ou C		
OBJECTIFS	PUBLIC	PRÉ-REQUIS
Être capable d'acquérir le Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité de Plateformes Élévatrices Mobiles de Personnes (P.E.M.P.) suivant la recommandation R486.	Toute personne expérimentée à la conduite et à l'utilisation d'une Plate-Forme Élévatrice Mobile de Personnes.	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas avoir de contre indication médicale. - Comprendre la langue française. - Veillez préciser lors de l'inscription si la personne peu rencontrer des difficultés de compréhension ou autre lors de la réalisation des tests théorique et/ou pratique
NOMBRE DE PARTICIPANTS : En fonction du nombre de catégories		
CONTENU DU TEST		
TEST THÉORIQUE : Le questionnaire de test est rédigé en langue française.	TEST PRATIQUE : En fonction de la catégorie de P.E.M.P.	
<p>Le conducteur devra être capable de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Démontrer ses connaissances réglementaires : <ul style="list-style-type: none"> - Rôles des différentes instances et organismes de prévention. - Conditions requises pour conduire et utiliser d'une P.E.M.P. - Les responsabilités du conducteur. 2. Apprécier la classification et les technologies : <ul style="list-style-type: none"> - Connaître la classification par catégorie de P.E.M.P. - Connaître la technologie de la P.E.M.P. 3. Caractériser les usages et les risques : <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les caractéristiques, les utilisations courantes et les avantages et inconvénients des différentes catégories de P.E.M.P., - Connaître les principaux risques : renversement, chute, heurt... 4. Définir les principes de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les règles de stabilité et de mise en œuvre ; de conduite, de circulation et de stationnement, - Savoir vérifier l'adéquation de la P.E.M.P. en fonction de la charge, de la hauteur de travail et de la nature du travail, - Connaître les distances de sécurité, - Connaître les organes de sécurité, les vérifications et les entretiens. - Connaître les consignes et les manœuvres liées à l'utilisation des postes de secours. 	<p>Le conducteur devra être capable de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Effectuer l'examen de l'adéquation 2. Vérifier le fonctionnement des dispositifs de sécurité et l'état de la P.E.M.P. 3. Positionner la P.E.M.P. <ul style="list-style-type: none"> - Exécuter les gestes de commandement, - Mettre en place la P.E.M.P. (avec balisage, stabilisateurs et mise à niveau...) - Positionner la plate-forme et manœuvrer avec souplesse et précision. 4. Effectuer les manœuvres de secours <p style="text-align: center;">Le port des EPI est obligatoire.</p>	
DURÉE	LIEU	ÉVALUATION DES CONNAISSANCES
7 heures (1 jour)	<ul style="list-style-type: none"> - En centre. - En entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> - Examen théorique par test écrit (QCM, note éliminatoire). - Examen pratique. - Résultat minimum : 70% de bonnes réponses.
PÉDAGOGIE		
<p>Pour le test en entreprise (renseigner au préalable la convention de mise à disposition):</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Le test théorique se déroulera</u> : dans une salle de formation équipée et adaptée (absence de va et vient, calme, tables et chaises en nombre suffisant). - <u>Le test pratique se déroulera</u> : sur une zone d'évolution intérieure et extérieure balisée et adaptée avec une P.E.M.P. accompagnée du rapport de vérification et de la notice d'utilisation. <p>Test en entreprise : voir convention de mise à disposition</p>		
VALIDATION DES ACQUIS	ÉQUIPEMENTS À PRÉVOIR	
<p>Un « Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité » CACES® sera délivré au stagiaire, permettant à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite.</p> <p><i>Une mise à niveau vous sera proposée en cas d'échec.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - E.P.I. nécessaires pour la partie pratique (tenue de travail, chaussures de sécurité, harnais, gants de manutention, casque, gilet...). - Une pièce d'identité. 	

Renouvellement du CACES® tous les 5 ans.